

# Information

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **93 (1948)**

Heft 9

PDF erstellt am: **22.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## INFORMATION

### CIRCULAIRE N° 15

#### **Concours d'orientation de nuit pour officiers de toutes armes à Macolin les 9-10 octobre 1948**

La S.S.O., par sa commission des sports, organise un concours d'orientation de nuit à Macolin, dans la nuit du 9/10 octobre 1948, pour les officiers qui sont membres d'une section de la S.S.O. Cette course doit être portée au programme de travail de la S.S.O. et exécutée périodiquement sur le terrain fédéral. Elle doit *stimuler* le travail des sections dans ce domaine.

L'officier doit prouver, dans ce concours, qu'il se débrouille de nuit, en terrain varié, avec la boussole, la carte et ses cinq sens, dans un délai utile, qu'il est en état d'exécuter une mission militaire et de se défendre avec son pistolet. Le concours correspondra bien à cela : ce sera une vraie course d'orientation dans le terrain, une progression d'objectif en objectif, et pas du tout un concours de nuit sur piste jalonnée d'avance. Il ne sera rien exigé de plus que ce qu'un bon officier moyen doit savoir, mais cela sera exigé complètement. Tout ce à quoi une patrouille d'officier peut se heurter de nuit pourrait aussi être envisagé comme travail d'examen. Le programme est prêt. Il n'y a que deux officiers, dans toute la Suisse, qui connaissent le parcours et les missions. Des surprises de toute sorte sont prévues, mais chaque officier pourra y faire face après une appréciation calme de la situation.

Le terrain choisi correspond de façon idéale au but poursuivi.

Il est bien entendu qu'avant et après la course, l'on aura l'occasion de visiter les installations de l'école fédérale de gymnastique et de sport de Macolin sous conduite d'hommes les connaissant bien. En outre, une excursion est prévue au bord du lac de Biemme, comme récompense du travail accompli.

Les *conditions* de la participation au concours, sont, sommairement, les suivantes :

1. PARTICIPANTS. — Le concours n'est ouvert qu'aux officiers justifiant appartenir à une association d'officiers affiliés à la S.S.O. Deux officiers, membres de la même section locale ou de la même section d'armes, forment une patrouille. Une exception est faite

pour les officiers se trouvant en service au moment de la course. Ceux-ci peuvent courir comme patrouille pour leur unité (cp. ou btrr.) à condition d'appartenir à des sections différentes. Mais ils doivent être membres d'une section de la S.S.O.

2. TENUE, MATÉRIEL. — Uniforme de travail (souliers de marche et casquette de campagne, pantalons longs de soldat recommandés), pistolet et sabretache avec le matériel nécessaire à des croquis. Les cartes, boussoles, lampes de poche, munition et tout autre matériel de guerre éventuel seront remis aux patrouilles avant le départ. Il est interdit d'utiliser un autre matériel que celui mentionné ci-dessus ou mis à disposition au cours de l'exercice.

3. EXÉCUTION. — Les patrouilles s'annoncent sur leur place de départ 5 minutes avant l'heure fixée pour elles sur la liste des départs. Elles y reçoivent un pli fermé contenant les indications nécessaires pour trouver le premier poste de contrôle. Et elles progresseront ainsi de poste de contrôle en poste de contrôle. L'ensemble du parcours d'environ 15 km. sera tenu rigoureusement secret jusqu'à l'arrivée de la dernière patrouille.

Seront disqualifiées : les patrouilles se présentant en retard ; les patrouilles qui utilisent un matériel autre que celui expressément autorisé, notamment des véhicules qui n'ont pas été mis à disposition par la direction du concours, qui se font indiquer le chemin par d'autres personnes, qui manquent un poste de contrôle ou qui n'exécutent pas une mission.

4. CLASSEMENT. — Le rang sera déterminé par une clef tenant compte des prestations corporelles et intellectuelles, et du facteur temps, selon leur importance au point de vue militaire. Le premier doit être celui qui remplit le mieux la mission et qui en même temps emploie le moins de temps. Celui qui emploie peu de temps, mais remplit mal sa mission, comme celui qui remplit bien sa mission mais qui emploie beaucoup de temps recule en conséquence. Le classement se fera en 3 catégories : élite, landwehr, landsturm.

5. PRIX. — Chaque participant recevra une carte-souvenir artistique indiquant la composition de la patrouille et le rang obtenu.

Les 5 premières patrouilles de l'élite et les 3 premières de la landwehr et du landsturm recevront des prix. Si la participation dans les catégories landwehr et landsturm le justifie, le nombre des prix pourra être porté pour elles à 5. La meilleure patrouille de section du concours recevra le challenge de la S.S.O. Ce challenge deviendra la propriété de la section qui, dans le cours des ans, aura fourni pour la troisième fois la meilleure patrouille.

6. INSCRIPTION. — L'inscription se fait par la section ou, pour

les officiers en service courant pour leur unité, par l'unité (chiffre 1). Une formule est à remplir pour chaque patrouille. Les formules d'inscription sont jointes à la circulaire présente. Des formules supplémentaires peuvent être demandées au Secrétariat central de la S.S.O., Cap. Charles Studer, Soleure, ou à l'école fédérale de gymnastique et de sport à Macolin. Dernier délai d'inscription auprès des sections et unités : 20 septembre ; des sections et unités auprès de l'école fédérale de gymnastique et de sport de Macolin : 25 septembre.

7. FRAIS. — Chaque participant paye en s'inscrivant, à la section ou à l'unité, le montant de Fr. 2.—. Les sections versent le montant total pour les patrouilles annoncées au compte de chèques de la S.S.O., caissier central, N° VI 3500, Aarau.

Chaque participant recevra à Macolin un souper, un déjeuner et la couche, aux frais de la Caisse centrale.

Nous attendons des sections qu'elles supportent la totalité des frais de voyage de leurs patrouilles. Si une section, en raison de l'éloignement de Macolin, devait avoir de ce fait des frais beaucoup plus élevés que d'autres sections, elle pourrait, sur demande, obtenir un montant d'égalisation pour les participants. Les finances d'inscription des participants sont destinées à cette égalisation.

\* \* \*

Nous demandons aux Sections de faire dans leur sein une propagande active pour ce premier concours d'orientation de nuit, et nous escomptons que chaque section sera représentée à Macolin par une patrouille au moins. C'est nécessaire pour que les sections aient des moniteurs pour leur travail dans ce domaine. Mais nous espérons que de nombreuses sections mettront en lice un nombre impressionnant de patrouilles ; nous nous réservons de mentionner nommément à l'ordre du jour du concours ou encore de mettre en relief d'une autre façon les sections qui auront aligné le plus grand nombre de patrouilles en proportion du nombre de leurs membres.

Avec l'assurance de notre camaraderie.

Au nom de la Société suisse des Officiers

*Le Président central :*                      *Le Secrétaire central :*  
Colonel DÖBELI.                              Cap. STUDER.

Au nom de la commission des sports :

Lt. col. F. WEBER.